Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20261116-2026_0078-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2026

Date de convocation :
10 novembre 2026

Date d'affichage :
10 novembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	13

L'an deux mil vingt-six, le lundi seize novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Aurélie MARZIN, Patrick BOURBLANC, Audrey PIERRES, Benoit DUCHEMIN, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Pascal LEMARCHAND, Yoann MOTTAIS (arrivée 20h45), Léa BENITEZ, Damien MACE, Claudie LE MEHAUTE (arrivée 21h15), Marine OLLIVO, Sylvain FRELAUT.

Absent excusé : Magali LISCORNET

Secrétaire de séance : Léa BENITEZ

DCM2024/078 : PROCEDURE LOCATION SALLE DES FETES

Lors des dernières locations de la salle des fêtes, des nuisances sonores excessives ont été relevées par les riverains.
Ces nuisances se produisent lorsque les portes restent ouvertes.
La caution bruit n'a pu être retenue puisque l'ensemble des outils et consignes n'ont pas été mis à disposition des locataires (clef de réarmement de la porte coulissante et alarme incendie désactivée).

Monsieur le Maire propose un débat ouvert afin de mettre en place des solutions pérennes et efficaces.
Plusieurs pistes sont en réflexion :

- Etude acoustique (1900€HT) **NON RETENU**
- Dispositif de coupure électrique (2500€HT) **NON RETENU**
- Restriction des locaux aux seuls habitants de la commune ? **NON RETENU**
- Pose d'un claustra sur le mur de clôture dans la cour arrière de la salle des fêtes. **RETENU**
- Affichage intérieur « Fermeture des portes » **RETENU**
- Possibilité d'utiliser un enregistreur acoustique **RETENU**

De plus, compte tenu de la suppression des chèques, demandée par la DGFIP, et de l'obligation de présenter un fichier de e-reporting (factures électroniques), émission potentiellement assujettie la TVA, à la trésorerie, le maire propose de modifier et d'adapter le règlement intérieur et le contrat de la salle des fêtes.

Proposition du règlement intérieur et du contrat de location en annexe.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes**
- **ADOPTE le nouveau contrat de location de la salle des fêtes**

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20261116-2026_0078-DE

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Léa BENITEZ

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE